



## AVIS PUBLIC

---

### **CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 1005-01 LUNDI 8 SEPTEMBRE 2025, À 18 H 30**

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 1005-01  
MODIFIANT PLUSIEURS DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 1005 – RÈGLEMENT SUR  
LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par le soussigné, greffier de la Ville de Rosemère :

**QUE** le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 18 août 2025, le projet de règlement suivant :

1005-01 – Règlement modifiant plusieurs dispositions du règlement 1005 – Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

**QUE** le projet de règlement 1005-01 a pour objet de modifier plusieurs dispositions du règlement 1005, notamment sur les interventions non assujetties, les renseignements requis pour les demandes, les objectifs et les critères d'évaluation d'aménagement du terrain, d'affichage et d'aires de stationnement, ainsi que sur les garanties financières exigées, et ce, sur l'ensemble du territoire de la municipalité;

**QU'**une consultation publique sera tenue en la salle du Conseil, au 100, rue Charbonneau, à Rosemère, le **lundi 8 septembre 2025, à 18 h 30**, au cours de laquelle le maire ou un membre du Conseil désigné par celui-ci expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer;

**QUE** le projet ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

**QUE** ce projet est disponible pour consultation au greffe de la municipalité durant les heures régulières de bureau.

Fait à Rosemère, ce 22 août 2025.

Le greffier,

Me Alexandre Bélisle-Desjardins